

# Stratégie territoriale déclinée dans le CT Gartempe et Creuse 2020 -2025 (Département 86)

## Localisation du territoire et identification des structures gestionnaires des milieux aquatiques

L'étude de reprogrammation du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe et Creuse a été menée sur les bassins de la Creuse, de la Gartempe, du Salleron et de la Benaize dans le département de la Vienne. Au total, l'étude a porté sur 26 cours d'eau regroupés au sein de 15 masses d'eau, de la limite départementale Vienne/Haute-Vienne à la confluence de la Creuse avec la Vienne à Port-de-Piles. L'état écologique des masses d'eau diagnostiquées lors de l'étude peut être considéré comme bon (masses d'eau FRGR 2006, FRGR 1865, FRGR 0427, FRGR 0411a, FRGR 0366b) tandis que l'ensemble des autres masses d'eau sont considérées en état moyen (FRGR0424, FRGR 0411b, FRGR 0366a, FRGR 0421, FRGR 0422, FRGR 1822, FRGR 1837 et FRGR 1853) ou médiocre (FRGR0423, FRGR 1961).

Les cours d'eau du territoire s'étendent sur la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) sur la partie amont et la Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut (CAGC) sur la partie aval. Sur le territoire de la CAGC, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) a été transférée au Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse. Sur le territoire de la CCVG, le SYAGC exerce la compétence GEMA, par transfert de la CCVG, sur la Gartempe, la Carte, le Ris et l'Anglin. Sur le reste de son territoire, la CCVG exerce la compétence GEMAPI en propre (voir carte en annexes).

## Cheminement de l'étude

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Gartempe 2014-2018 arrivant à son terme, une étude bilan et une étude de reprogrammation ont été lancées en 2018 afin d'analyser l'efficacité des actions menées dans le cadre du CTMA et de déterminer celles qui devront être poursuivies pour améliorer l'état des masses d'eau. La phase terrain a été réalisée durant l'été 2018 sur l'ensemble des cours d'eau inscrits au précédent CTMA ainsi que sur plusieurs autres cours d'eau du territoire ciblés comme prioritaires. Cette étude a eu pour objectifs de diagnostiquer l'état des masses d'eau et d'identifier les pressions et altérations majeures pour le milieu.

Les conclusions de l'étude bilan du précédent CTMA et les prospections menées sur de nouveaux cours d'eau ont mis à jour l'existence de plusieurs perturbations du milieu, réparties sur les différents bassins : sensibilité des écoulements à l'étiage, forte concentration en matières azotées et phosphorées, piétinement important des berges et du lit par le bétail, habitats aquatiques peu fonctionnels et dégradation de la continuité écologique.

## Atouts et perturbations identifiés sur le territoire

Le territoire se décompose en deux secteurs distincts. Sur la partie amont, de la limite départementale avec la Haute-Vienne jusqu'à un axe Montmorillon-la Trimouille, le tracé des cours d'eau et les activités sur le bassin ont peu évolué.

Sur ce secteur, l'élevage est dominant et le milieu est relativement bien conservé. Les principales pressions sont liées au piétinement du lit et des berges par le bétail et aux incertitudes sur le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement. Depuis plusieurs années, le retournement des prairies permanentes, le drainage, l'assèchement des zones humides et l'arrachage de haies modifient le paysage. Ces modifications favorisent l'érosion des sols, augmentent le colmatage du lit et impactent la qualité de l'eau. Les perturbations du milieu pourraient s'aggraver si ces pratiques culturelles s'intensifient.

Sur la partie médiane et aval du territoire, la transition agricole vers la céréaliculture est plus importante. Les petits affluents ont été pour la plupart rectifiés et recalibrés. La morphologie s'est fortement dégradée et le milieu n'est plus toujours fonctionnel pour les espèces cibles comme la truites fario et ses espèces d'accompagnement présentes sur ce type de ruisseau.

L'enjeu biodiversité est très important sur le territoire. De nombreux classements existent (Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope, cours d'eau en Liste 2 du L214-17 du Code de l'Environnement, sites classés) car plusieurs

espèces protégées liées aux milieux aquatiques sont répertoriées sur le bassin. Les actions de préservation des espèces et leurs habitats sont un enjeu qui devra être pris en compte.

Les enjeux qualité et quantité d'eau sont très importants sur ce bassin. Le manque d'eau en période estivale impacte le bon développement des espèces aquatiques. Les parties amont des ruisseaux sont régulièrement en rupture d'écoulement ou en assec. Ce phénomène est accentué par les pompages, par la présence d'étangs et par les effets du réchauffement climatique qui raréfient la ressource en eau.

Les conclusions du Schéma Départemental de l'Eau ont notamment mis en évidence des perturbations sur les milieux aquatiques ainsi que certains dysfonctionnements sur des systèmes d'assainissement collectifs selon 3 niveaux de priorité. Par ailleurs il convient également de prendre en compte l'assainissement non collectif où il peut être observé dans certains cas une absence de dispositif ou plus généralement un dysfonctionnement de la filière en place.

Les principales pressions et enjeux identifiés par cours d'eau sont synthétisés ci-dessous :

Pressions	Enjeu(x) prioritaire(s)	Cours d'eau et masse d'eau concernée
<b>Assainissement des eaux usées</b>	Physico-Chimie	Pindray(0411b) ; Ris (1961) ; Loire (0427) ; Montant (0366a) ; Gué de la Reine (2006) ; Allochon (1837) ; Narablon (1822) ; Asse (0423) ; Benaize (0421 et 0422) ;
<b>Faible débit d'étiage</b>	Hydrologie	La majorité des cours d'eau du territoire
<b>Modifications des pratiques culturelles ou pratiques inadaptées</b>	Morphologie, Biologie, Physico-chimie	La majorité des cours d'eau du territoire
<b>Continuité écologique</b>	Morphologie, Biologie	Gartempe (0411a et 0411b) ; Carte (0411b) ; Chambon (0411b) ; Creuse (0366a et 0366b) ; Vairon (0424) ; Asse (0423) ; Benaize (0421 et 0422)
<b>Espèces exotiques envahissantes</b>	Biologie	Gartempe (0411a et 0411b) ; Creuse (0366a et 0366b)

Les données obtenues dans le cadre de l'étude et le diagnostic de terrain ont permis de définir les paramètres impactant le bon état pour chaque cours d'eau. Les résultats sont présentés ci-après, par élément déclassant.

Dégradation de l'état écologique	Cours d'eau concerné (masses d'eau)
<b>Physicochimie</b>	Loire (0427) / Allochon (1837) / Narablon (1822)
<b>Hydrologie (étiage)</b>	Gartempe et Carte (0411b) / Ris (1961) / Loire (0427) / Gué de la Reine (2006) / Etang rompu (1853) / Allochon (1837) / Narablon (1822) / Vairon (0424) / Asse et affluents (0423) / affluents Creuse (0366a) / Benaize et affluents (0422)
<b>Continuité</b>	Gartempe et Carte (0411b) / Loire (0427) / Allochon (1837) / Corcheron (1865) / Narablon (1822) / Vairon (0424) / Asse et Bussière (0423) / affluents Creuse (0366a) / Benaize et Brosse (0422)
<b>Morphologie</b>	Gartempe et Chambon (0411b) / Ris (1961) / Plate (0427) / Allochon (1837) / Corcheron (1865) / Vairon (0424) / Brosse et Bergerie (0422) / Petites et Grandes Courances (0366a) / Rondières et Bussière(0423)
<b>Biologie</b>	Carte (0411b) / Ris (1961) / Loire (0427) / Gué de la Reine (2006) / Etang Rompu (1853) / Vairon (0424) / Asse (0423) / Pindray (0411b)

L'état écologique a parfois été difficile à déterminer en raison de l'absence ou de l'insuffisance de données sur les masses d'eau. Le tableau met cependant en évidence une dégradation avérée de certaines masses d'eau sur plusieurs paramètres. Par ailleurs certaines masses d'eau (FRGR 2006, FRGR 1865, FRGR 0427) considérées en bon état écologique sont concernées par des dégradations avérées d'un ou plusieurs de leurs paramètres (cf. tableau ci-dessus).

## Cohérence du CT Gartempe et Creuse par rapport aux documents de planification

L'élaboration du futur CT Gartempe et Creuse a pris en compte l'ensemble des documents de planification en vigueur sur le territoire afin que toutes les actions inscrites au programme soient en accord avec les recommandations du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Les orientations du précédent CTMA ciblaient principalement les actions sur les milieux aquatiques. Le futur CT Gartempe et Creuse 2020-2025 aura pour objectifs d'élargir son champ de compétences pour optimiser les effets sur les milieux et les espèces, en intervenant sur les problématiques agricoles, l'hydrologie et les zones humides, en plus des milieux aquatiques.

Les orientations du SDAGE visées par les actions du futur contrat sont listées ci-après :

- n°1 : Repenser les aménagements de cours d'eau,
- n°2 : Réduire la pollution par les nitrates,
- n°3 : Réduire la pollution organique et bactériologique,
- n°4 : Maitriser et réduire les pollutions par les pesticides,
- n°7 : Maitriser les prélèvements d'eau,
- n°8 : Préserver les zones humides,
- n°9 : Préserver la biodiversité aquatique,
- n°11 : Préserver les têtes de bassins versants.

Selon les bassins ou sous bassins, ces thématiques sont traitées selon les enjeux identifiés par masse d'eau.

Aucun SAGE n'est présent sur le territoire à l'heure actuelle. Néanmoins, une démarche est actuellement en cours pour la mise en œuvre d'un SAGE à l'échelle du bassin de la Creuse, sous l'impulsion de l'EPTB Vienne et de nombreux acteurs et élus du territoire. Ce document structurant assurera une cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin de la Creuse et permettra d'agir en complément des Contrats Territoriaux.

Les orientations et le programme d'actions du CT Gartempe et Creuse ont été déterminés à l'aide du diagnostic de terrain mais aussi à partir des recommandations des différents documents d'actions et de planifications en vigueur sur le territoire ou sur le bassin de la Creuse (Schéma Départemental de l'Eau, Plan de Gestion des Poissons Migrateurs, CTMA Gartempe et affluents, projet de CTMA bassin Anglin, Programme Ressources Gué de Siaux, réseau Natura 2000, Diagnostic des pollutions organiques sur le bassin de la Creuse...) afin de travailler dans une logique de bassin et non de compétences des structures. A ce titre, les conclusions du SDE sur le territoire ont également été observées sur le terrain par le SYAGC dans le cadre de l'étude de reprogrammation du futur contrat. De ce fait, les actions proposées dans le futur CT répondront aux objectifs du SDE en termes de morphologie des cours d'eau, zones humides, continuité écologique, eau potable et sensibilisation collective.

### La restauration globale des milieux aquatiques : objectif principal du futur CT.

A l'aide du diagnostic de territoire, des enjeux et objectifs de restauration ont été déterminés et priorisés par masse d'eau afin de définir les principaux paramètres à améliorer dans le but d'atteindre le bon état imposé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Sur le territoire, les perturbations observées ont été regroupées en 4 grands enjeux : Hydrologie, Physico-chimie, Morphologie et Biologie. Ces enjeux ont eux-mêmes été déclinés en plusieurs objectifs afin de maximiser les résultats sur le milieu. Certaines thématiques peuvent concerner plusieurs enjeux, voire tous, comme c'est le cas des zones humides. Les objectifs principaux et opérationnels du futur CT ont été regroupés dans le tableau ci-dessous :

## Enjeux et objectifs des programmes Gartempe et Creuse

Enjeux	Objectifs principaux	Objectifs opérationnels
<b>Physico-chimie</b>	Améliorer l'état physico-chimique des masses d'eau	Amélioration des systèmes d'assainissement collectif et non collectif sur certains cours d'eau Evolution des pratiques culturelles Limitation de l'érosion des sols et des transferts de polluants vers les cours d'eau Favoriser l'implantation et l'entretien de la ripisylve
	Parfaire les connaissances physico-chimiques sur certains cours d'eau	Mise en œuvre d'indicateurs de suivi
<b>Biologie</b>	Parfaire les connaissances biologiques sur certains cours d'eau	Mise en œuvre d'indicateurs de suivi
	Améliorer le fonctionnement écologique du milieu	Limitation du piétinement du bétail dans le lit des cours d'eau
		Restauration et préservation des zones humides
		Lutte contre les espèces invasives
Rétablir les continuités piscicole, hydraulique et sédimentaire	Réduction de l'impact des plans d'eau Mise en conformité des ouvrages classés en Liste 1 et 2 Aménagement des petits ouvrages transversaux Diminution de l'impact des ouvrages en barrage de cours d'eau hors liste 2 Gestion des systèmes vannants	
<b>Morphologie</b>	Parfaire les connaissances sur les caractéristiques des cours d'eau	Définition de l'état hydromorphologique
	Assurer le libre écoulement des eaux en période de crues	Gestion de la ripisylve et des embâcles
		Aménagement des ouvrages transversaux
	Rétablir le bon fonctionnement des différents compartiments du cours d'eau	Favoriser l'implantation et l'entretien de la ripisylve Restauration des berges dégradées Limitation du piétinement du bétail dans le lit des cours d'eau Diversification des écoulements et des habitats Approche du fonctionnement originel du cours d'eau
<b>Hydrologie</b>	Préserver les écoulements à l'étiage	Amélioration de la gestion quantitative à l'échelle des bassins
		Limitation de la pression hydrologique à l'échelle des bassins
	Développer une meilleure gestion hydrologique à l'échelle des bassins versants	Réduction de l'impact de l'interception des flux par les plans d'eau Augmentation du temps de transfert des eaux de ruissellement vers les cours d'eau

Diverses actions ont été identifiées par objectif afin de répondre aux différentes perturbations. Le but est de définir un programme d'actions multithématiques pour agir sur un maximum de pressions.

Au vu de la pluralité des thématiques, le SYAGC a sollicité différents partenaires techniques en capacité d'agir sur le territoire. Il a rencontré les acteurs qui souhaitent s'engager dans le futur CT afin qu'ils se positionnent sur des actions techniquement et financièrement réalisables.

Le CT Gartempe et Creuse débutera en 2020. Il couvrira une période de 6 ans, avec une contractualisation de 3 ans renouvelable à mi-parcours. Le futur contrat sera piloté par le SYACG, et comportera différents maîtres d'ouvrages cosignataires pour améliorer significativement l'état écologique des masses d'eau.

Le CT Gartempe et Creuse, un programme d'actions co-construit en faveur du territoire.

L'élaboration du programme d'actions du futur contrat s'est déroulée en plusieurs étapes, auxquelles différents partenaires ont été associés. En effet, les structures disposant de la compétence GEMA ne peuvent réaliser l'ensemble des actions proposées. Pour tenter de traiter toutes les thématiques abordées, le panel des maîtres d'ouvrages a donc été élargi. Actuellement, les maîtres d'ouvrages souhaitant intégrer le futur contrat et leurs domaines d'interventions sont :

Domaine d'intervention	CCVG	SYAGC	FDAAPPMA 86	CA 86	CEN	Vienne Nature	LPO
Restauration des milieux aquatiques	X	X	X				
Gestion des ZH et milieux annexes	X				X	X	
Actions agricoles				X			X
Acquisition de données	X	X	X		X	X	X
Communication / sensibilisation	X	X	X	X	X	X	X

A partir des constats de terrain, un programme exhaustif a tout d'abord été proposé, regroupant l'ensemble des actions jugées nécessaires à l'atteinte du bon état pour chaque cours d'eau prospecté. La concertation en réunions sur les différentes thématiques du contrat (milieux aquatiques, zones humides, agriculture, communication) a permis la construction du programme priorisé, concentrant les efforts sur certaines masses d'eau pour atteindre les objectifs fixés plutôt que d'essayer d'intervenir de façon plus limitée sur tous les cours d'eau. Ce programme a été présenté aux élus du territoire et aux divers partenaires de la démarche ce qui a permis d'élaborer une version priorisée en considérant les critères suivants :

- l'écart au bon état
- les enjeux forts et prédominants sur certains cours d'eau
- la prise en compte des points bloquant une évolution favorable sur la masse d'eau (un ouvrage en particulier, des pollutions diffuses...)
- la reprise de masses d'eau identifiées dans d'autres stratégies (SDAGE, SDE, PLAGEPOMI, Natura 2000...)
- les choix politiques des collectivités sur les thématiques à traiter

Les croisements des critères énumérés ci-dessus ont permis de définir des priorités d'interventions par masse d'eau. Celles-ci sont listées dans le tableau ci-dessous.

Territoire	Masses d'eau prioritaires
<b>SYAGC</b>	La Creuse, La Gartempe, le Gué de la Reine, le Ris, La Loire.
<b>CCVG</b>	La Benaize, le Salleron et affluents, le Corcheron, l'Allochon, l'Asse et affluents

Pour les autres masses eau, les actions ont été retenues au regard des capacités techniques et financières de chaque structure et des possibilités d'intervention.

Le contrat territorial Gartempe et Creuse s'appuiera sur un panel de structures compétentes pour aider à la mise en place du programme d'actions. Les maîtres d'ouvrages pourront faire appel à différents leviers, portés par des structures compétentes non signataires (cf. tableau ci-dessous) du CT mais dont les compétences contribueront à la mise en œuvre et à la réussite des programmes de mesures :

Levier	Partenaires du CT
<b>Technique</b>	Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne Loire Grands Migrateurs Agence Française pour la Biodiversité
<b>Financier</b>	Agence de l'Eau Loire Bretagne Région Nouvelle Aquitaine Conseil Départemental de la Vienne Europe via le FEDER
<b>Réglementaire</b>	Direction Départementale des Territoires de la Vienne

Certains acteurs comme l'EPTB Vienne ne sont pas identifiés en tant que maîtres d'ouvrages dans le cadre du futur CT mais seront garants de sa cohérence à l'échelle du bassin de la Creuse. Ces structures auront aussi en charge le traitement des thématiques nécessitant d'être abordées à une plus grande échelle hydrographique telles que le calcul des débits minimum biologiques, l'animation de la stratégie étangs ou l'animation du comité migrants.

Par ailleurs, l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE) accompagnera le SYAGC dans l'organisation des instances de pilotage du prochain CT.

### Les principaux facteurs pouvant influencer les résultats du programme d'actions

La structuration de la maîtrise d'ouvrage du CT Gartempe et Creuse sera gage de la réussite du futur programme d'actions sur l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau.

En effet, les programmes d'actions ont été co-construits entre les partenaires afin d'identifier les différentes problématiques et d'intervenir sur l'ensemble des paramètres déclassants à l'échelle du bassin versant du présent contrat. Ce travail préalable de co-construction sera décliné en phases opérationnelles en comités techniques et en commissions de travail par thématique. Concentrer les actions des maîtres d'ouvrage sur les bassins jugés prioritaires permettra de maximiser les effets sur le milieu en évitant les actions de saupoudrage.

L'appropriation locale des projets sera un facteur de réussite et d'atteinte des objectifs du futur CT Gartempe et Creuse 2020-2025. Pour ce faire la communication et l'animation locale des projets auprès des propriétaires et de la population locale seront extrêmement importantes. La prise en compte de leurs attentes et ressentis facilitera l'acceptation des projets et leurs mises en œuvre dans le temps.

Les actions sur les problématiques transversales comme les ouvrages, l'hydrologie, l'évolution des pratiques culturelles et la restauration des cours d'eau, nécessiteront la mise œuvre d'une démarche de travail commune et partagée entre les maîtres d'ouvrages et les partenaires du contrat. L'implication des services de l'Etat et le soutien des élus locaux seront d'autant plus important pour les actions en sites classés et la restauration de la continuité écologique au titre du L214-17 du Code de l'Environnement.

### Place de la stratégie dans le futur contrat

La présente stratégie d'intervention sur le territoire Gartempe et Creuse a été placée au cœur du fonctionnement du contrat, avec une validation préalable en comité de pilotage, engageant l'ensemble des maîtres d'ouvrages et partenaires sur des programmes d'actions co-construits.

Cette stratégie territoriale sera déclinée en fiches stratégiques d'interventions par thématique. Elle précisera le rôle de chaque maître d'ouvrage et partenaire en phases opérationnelles et définira la méthodologie d'interventions.

Le futur CT Gartempe et Creuse 2020 – 2025 a pour vocation et ambition de fédérer l'ensemble des acteurs dans une stratégie territoriale en faveur de l'amélioration de l'état écologique des masses d'eau. Il développera un aspect partenarial avec les autres contrats du bassin dans une logique d'échanges d'informations et d'expériences (CTMA Gartempe amont et Asse, Benaize, Salleron).

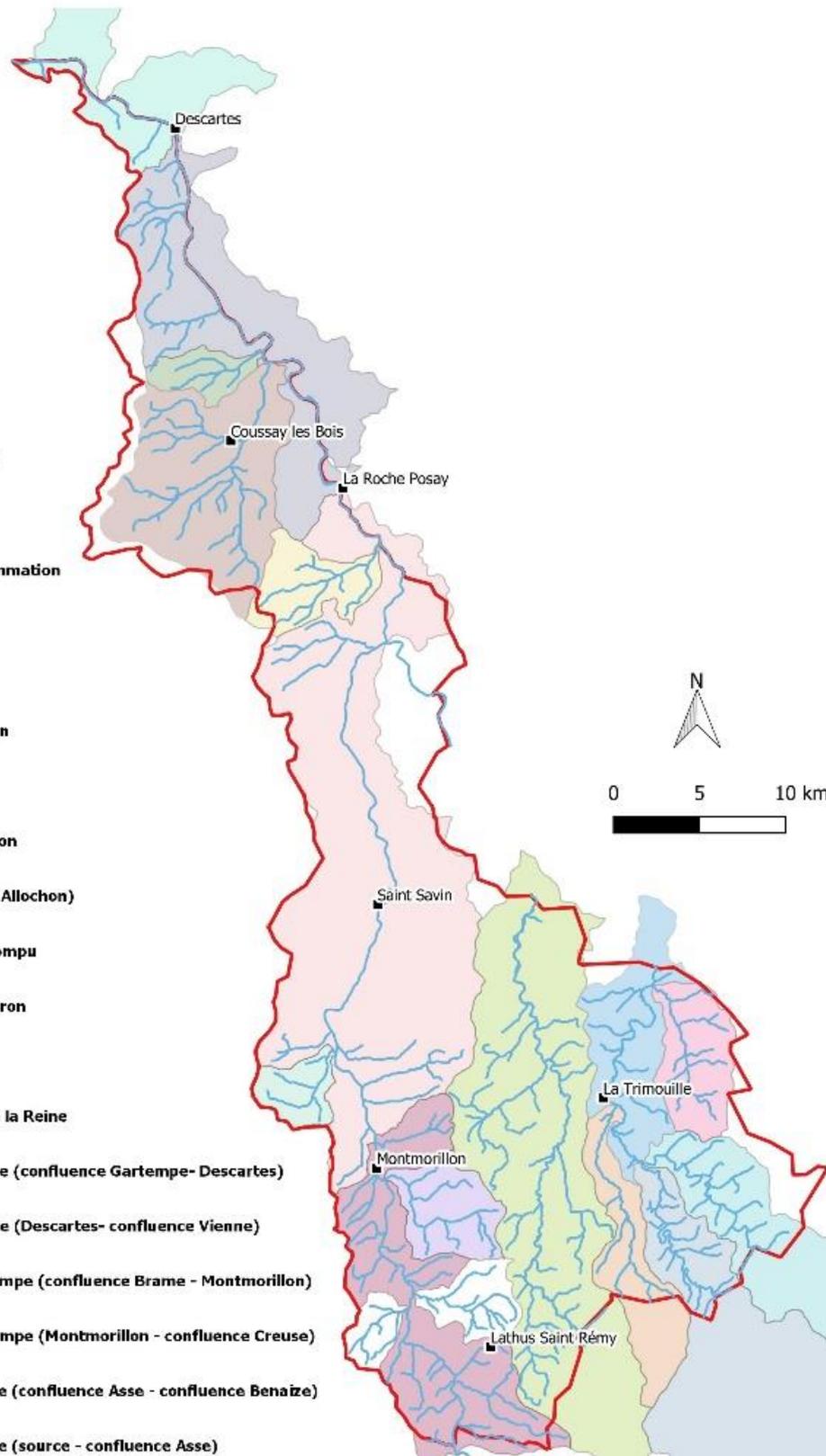
# ANNEXE 1 : Localisation des masses d'eau

## Carte de localisation des masses d'eau sur le futur CTMA Creuse - Gartempe



### Légende

- Principales communes
  - Cours d'eau
  - ▭ Territoire de reprogrammation
- masses d'eau du futur CTMA
- FRGR 0423 : L'Asse
  - FRGR 0424 : Le Salleron
  - FRGR 0427 : La Luire
  - FRGR 1822 : Le Narablon
  - FRGR 1837 : Le Riou (l'Allochon)
  - FRGR 1853 : L'Etang rompu
  - FRGR 1865 : Le Corcheron
  - FRGR 1961 : Le Ris
  - FRGR 2006 : Le Gué de la Reine
  - FRGR 0366a : La Creuse (confluence Gartempe- Descartes)
  - FRGR 0366b : La Creuse (Descartes- confluence Vienne)
  - FRGR 0411a : La Gartempe (confluence Brame - Montmorillon)
  - FRGR 0411b : La Gartempe (Montmorillon - confluence Creuse)
  - FRGR 0421 : La Benaize (confluence Asse - confluence Benaize)
  - FRGR 0422 : La Benaize (source - confluence Asse)



# ANNEXE 2 : Structuration des collectivités compétentes

## Structuration de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques sur le bassin Gartempe et Creuse

